

Assistante | Assistant technique en pharmacie

AUTRES APPELLATIONS D'EMPLOI

ATP



Description

L'assistant technique en pharmacie (ATP) travaille sous la supervision d'un pharmacien et l'assiste pour l'exécution des ordonnances, la constitution des dossiers-patients et l'exécution des tâches techniques reliées à la préparation des médicaments.



Principales responsabilités

- Accueillir la clientèle au comptoir et au téléphone;
- Vérifier l'exactitude des renseignements consignés sur les ordonnances;
- Saisir des renseignements sur les clients dans des bases de données et préparer leurs médicaments;
- Mélanger des solutions orales, des onguents et des crèmes;
- Préparer des factures pour les tiers assureurs;
- Aider les pharmaciens à faire l'inventaire des médicaments et des dossiers pour les ordonnances des produits pharmaceutiques;
- Veiller, s'il y a lieu, à la propreté et à l'hygiène du laboratoire ainsi qu'au rangement de la marchandise;
- Aider, s'il y a lieu, à établir les horaires et le déroulement du travail.



Tu aimes venir en aide à la clientèle et tu as le souci du détail ? Le métier d'assistant technique en pharmacie est fait pour TOI !



Environnement de travail

- La personne peut être amenée à travailler les soirs, les fins de semaine et les jours fériés;
- Travaille habituellement debout;
- La personne doit régulièrement soulever et bouger des objets pesant jusqu'à 10 kg.



Savoir-être

- Empathie;
- Concentration;
- Dextérité manuelle;
- Bonne expression orale et écrite;
- Sens de la précision.



Savoir-faire

- Éthique professionnelle;
- Accueil;
- Gestion de l'approche client;
- Saisie de données;
- Maîtrise des outils informatiques;
- Gestion des priorités;
- Utilisation d'une caisse enregistreuse.



Conditions d'accès à la profession

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en assistance technique en pharmacie



Progression de carrière

Pharmacien (doctorant de 1^{er} cycle en pharmacie avec permis d'exercice)

ATP Analyste

ATP Formateur

ATP Chef

Assistant technique en pharmacie (ATP)

Note : Le masculin est utilisé uniquement à des fins de lisibilité et ne se veut aucunement discriminatoire. Les informations présentées dans cette fiche reposent sur une analyse interne et doivent être adaptées à la réalité des détaillants.

Cette fiche a été produite grâce à la contribution financière de la Commission des partenaires du marché du travail et avec l'appui des partenaires du marché du travail.